



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/88**
S/15595**
22 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION
EFFECTIVES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA
REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES
A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLE COLONIAUX
PACTES INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

UN LIBRARY

FEB 24 1983

UN LIBRARY COLLECTION

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 7 février 1983, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour votre information, la déclaration en date du 3 février 1983 de Samdech Norodom Sihanouk, Président du Kampuchea démocratique (annexe I), et la déclaration en date du 3 février 1983 du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, condamnant l'attaque du camp de Nong Chan par les agresseurs vietnamiens (annexe II).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire circuler ces textes comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea", "Importance, pour la garantie et l'observation

** Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (remplace les versions distribuées le 8 et le 17 février 1983).

effectives des droits de l'homme, de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi rapide de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", "Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme" et "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du
Kampuchea démocratique,

(Signé) THIOUNN Prasith

ANNEXE I

Déclaration en date du 3 février 1983 de Samdech Norodom Sihanouk,
président du Kampuchea démocratique

Le 1er et le 2 février 1983, les troupes vietnamiennes avec tanks et artillerie lourde ont lancé une nouvelle attaque meurtrière contre le peuple civil innocent du Kampuchea. Avec leur sauvagerie coutumière, les militaires vietnamiens se sont attaqués au camp de réfugiés kampuchéens de Nong Chan, proche de la frontière Khméro-Thaïe.

Le camp de réfugiés de Nong Chan donnait asile à plus de 30 000 Kampuchéens, tous des civils (hommes, femmes, enfants, bébés, vieillards) sans armes, et dont le seul "crime" était et est de refuser de vivre sous la domination colonialiste des Viets, maîtres du groupe de Héng Samring, traître à la patrie khmère.

Le résultat de la dernière attaque criminelle des Viets est horrible: le camp de réfugiés civils de Nong Chan est détruit, réduit en cendres, y compris hôpital et infirmeries, écoles... Les 30 000 habitants du camp ont dû s'enfuir épouvantés et désespérés. Plus de cent personnes, y compris vieillards, femmes, enfants, bébés sont morts ou gravement blessés.

Grâce à la bienveillante sollicitude et la générosité coutumière du Royaume de Thaïlande, nos blessés sont soignés actuellement en territoire thaïlandais.

Avec la dernière rigueur je condamne le nouveau crime des colonialistes vietnamiens commis sur la personne du peuple civil du Kampuchea, contre lequel l'armée vietnamienne a maintes fois utilisé des armes chimiques, y compris gaz toxiques et "pluie jaune", causant chez les victimes des souffrances physiques atroces et des dommages irréparables.

Je demande instamment à la communauté internationale, aux pays et peuples épris de justice, de paix, de liberté et de progrès, à l'ONU et à la grande famille des nations non alignées de condamner clairement la République socialiste du Viet Nam pour ses innombrables crimes commis au Kampuchea à l'encontre de mon peuple innocent.

Je réclame l'expulsion de la République socialiste du Viet Nam de la famille des pays non alignés.

ANNEXE II

Déclaration du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement
de coalition du Kampuchea démocratique condamnant l'attaque du
camp de Nong Chan par les agresseurs vietnamiens

Le 31 janvier 1983, les autorités de Hanoï ont donné l'ordre à leurs troupes d'agression au Kampuchea de bombarder à l'artillerie lourde le camp de réfugiés kampuchéens de Nong Chan et d'incendier des centaines d'abris, causant des centaines de victimes parmi ces derniers alors que plus de 30 000 autres se trouvent de nouveau sans abris. En même temps, les troupes d'agression vietnamiennes au Kampuchea ont pillonné à l'artillerie lourde le territoire thaïlandais, causant de nombreux tués et blessés parmi la population thaïe.

Ce sont là de nouvelles atrocités commises de façon flagrante par les agresseurs vietnamiens contre la population kampuchéenne innocente suivant leur politique de génocide visant à transformer le territoire du Kampuchea en territoire vietnamien dans le cadre de leur odieuse stratégie de "Fédération indochinoise".

Il s'agit là aussi d'un nouvel acte d'agression arrogant perpétré contre le Royaume de Thaïlande.

Le fait que les agresseurs vietnamiens persistent ainsi à provoquer la ruine, à massacrer les réfugiés kampuchéens et à agresser la Thaïlande, montre une nouvelle fois la véritable nature de la guerre qu'ils mènent actuellement au Kampuchea, qui est une guerre d'extermination raciale, et la menace que cette guerre représente pour l'Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique appelle tous les pays et les peuples épris de paix et de justice dans le monde à condamner énergiquement les agresseurs vietnamiens et à apporter un soutien encore plus actif à la lutte actuelle du peuple du Kampuchea sous la direction du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, particulièrement à exiger des autorités de Hanoï le respect des résolutions de l'ONU en retirant inconditionnellement toutes leurs troupes d'agression du Kampuchea, laissant au peuple du Kampuchea le soin de décider lui-même de sa propre destinée sans aucune ingérence étrangère afin que le Kampuchea retrouve la paix et la sécurité et que la paix, la sécurité et la stabilité soient assurées en Asie du Sud-Est.

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique appelle tous les pays, les peuples et les personnalités épris de paix et de justice dans le monde à continuer à accorder l'aide humanitaire au peuple du Kampuchea, victime de la guerre d'agression et de génocide des autorités de Hanoï.

Kampuchea démocratique
le 3 février 1983

Le Ministère des affaires étrangères
du Gouvernement de coalition du
Kampuchea démocratique